

# Formation et accompagnement

## 2025



### Membres du CSE et DS

**EXERCER**  
*son mandat CSE*

**S'IMPLIQUER**  
*en matière de SSCT*

**REPRÉSENTER**  
*les intérêts des salariés*

**NÉGOCIER**  
*& convaincre*

Des prestations  
toujours enrichies

Formations  
interactives

- inter
- intra
- présentiel
- visio
- paris
- province

Ateliers et  
accompagnement

**L'école des CSE**

28 rue Miollis - 75015 Paris

01 45 20 02 20 - [www.ecoledescse.com](http://www.ecoledescse.com)



Retrouvez  
toutes les infos

## Edito

### Des spécialistes à vos côtés



**L'école des CSE est une équipe  
DE JURISTES, EXPERTS-COMPTABLES, ANCIENS ÉLUS**  
ayant eu des responsabilités particulières  
dans le dialogue social.

Nous sommes spécialistes de la formation  
dans notre domaine depuis 30 ans.

Notre métier de base dans le conseil  
nous a permis d'allier la compétence  
de la grande entreprise et du quotidien des CSE,  
double compétence nécessaire pour accompagner  
les instances représentatives du personnel.



### 2025 : bientôt 20 ans !

Bientôt 20 ans que L'école des CSE vous forme et vous accompagne.

Nous vous connaissons bien, petits, moyens, gros CSE, avec le même objectif : la défense des intérêts des salariés. Même si certains « débutants » assimilent le CSE aux activités sociales et culturelles uniquement ;)

Nous avons suivi les évolutions législatives, bien sûr, mais également l'évolution des besoins des salariés. Aujourd'hui, l'actualité sociale des entreprises évoque majoritairement l'existence et le besoin de prévention des risques psycho-sociaux ainsi que les troubles en santé mentale.

L'école des CSE vous propose en 2025, grâce à des formations et à des outils qui ont fait leur preuve, d'aborder objectivement et sereinement ce sujet avec l'employeur. Contactez-vous pour enclencher ce dialogue.

### Nos formations sont adaptées et vous accompagnent dans vos particularités

Une fois les formations fondamentales réalisées, il convient d'aller plus loin : atelier règlement intérieur, atelier règlement des activités sociales, thèmes sur mesure.

Toutes nos formations sont accessibles en visio, en présentiel ou en formule hybride. Cela permet aux CSE présents sur la France entière de se trouver plus facilement réunis au sein d'une même session pour aborder ensemble les sujets-clés qu'ils auront choisis.

Nous nous déplaçons dans votre entreprise ou vous accueillons dans nos nouveaux locaux : nos salles de formation sont équipées de matériel visio permettant une vraie interaction entre les participants en présentiel et en visio.

### L'école des CSE : un accompagnement personnalisé, par des experts du conseil

La formation, même si elle est incontournable, ne fera pas de vous des spécialistes des sujets concernés : vous êtes déjà spécialistes dans votre propre métier. La formation vous donne les repères et répond aux questions principales.

L'école des CSE, avec son cabinet d'expert comptable et son partenaire spécialisé en prévention des risques, vous accompagne tout au long de votre mandat :

- Préparation des ordres du jour
- Etudes de projets en cours de consultation,
- Questions des élus et des salariés

**Comme l'employeur a ses propres conseils, le CSE peut être accompagné.** Les élus doivent apprécier la pertinence des décisions de la direction, leurs conséquences : sont-elles vraiment nécessaires, quelles en sont les conséquences sur les conditions de travail, quelles sont les propositions à formuler pour la défense des intérêts des salariés ?

A L'école des CSE, les intervenants, pédagogues reconnus, exercent également en tant que conseils. Notre équipe est prête à répondre à tous vos besoins, au cours de formations ou en vous accompagnant en expertise.

**Alors, bonne lecture et bon choix !**

Anne-Catherine BENOIST-LUCY  
Responsable des formations  
Expert-comptable



# Quelques références

**DE NOMBREUSES  
ENTREPRISES  
DE TOUTES TAILLES  
ET DE TOUS SECTEURS**



## Industrie

UPSA, Badoit, Saint Hubert, Vynova, Karcher, Unibeton, Knauf Ile de France, Delpharm, Brioche Pasquier, Astrazeneka

## Distribution-commerce

TotalEnergies GEF, Engie, Trapil, Orange connectivity WS, La Compagnie du Lit, Chopard France, Castorama, Gerard Darel, But, Cofely GDF SUEZ, Skiset, Monoprix Richelieu Drouot, Galeries Lafayette, LIDL DR 11 et 12, Agnès b.

## Transport automobile et aérien

Schenker, Renault Trucks Défense, Renault Villiers, FCA France, Peugeot Le Havre, Peugeot Auxerre, Cofiroute, Vitalis transports poitevins, Airbus, Aéroport de Bordeaux, CCM Airlines, Servair2, Norbert Dentressangle chimie, Daher aerospace, XPO logistics, CDEP MRF RATP

## Hôtellerie - restauration

Hôtel Royal Monceau, Lafayette Gourmet, Flunch, Restaurant Le Sud, Le pied de Cochon, Chez Jenny, Brasserie Lorraine, Angelina Paris

## Tourisme et culture

Palais Omnisport Paris Bercy, Opéra de Lille, Comité martiniquais du tourisme, Compagnie des vacances, Opéra Comique, France TV Studio, MTV, Fédération Française de Rugby, Fédération Française de Basket-Ball

## Services - éducation

APAVE, ESSEC Business School, Europcar, Yahoo, Meetic, Sony Music, Ogilvy, BVA mystery shopping, MAIF, Crédit foncier de France, Caterpillar Finance France, Altran, LexisNexis, Vidal, Le Quotidien de la Réunion, ADP-GSI

## Médical et social

Association des paralysés de France, Clinique de Saint-Germain en Laye, Hôpital privé Parly 2, Institut Gustave Roussy, Pôle Emploi de la Réunion, CPAM de l'Yonne, URSSAF des Ardennes, CAF de Guyane, Croix Rouge F. Dom 92, ADAPEI 45 Les papillons blancs, Aide à domicile, OPH Villejuif, Hauts-de-Seine Habitat OPH, Première urgence internationale, Korian

## Digital – informatique - video

Meetic, Doctolib, Lydia Solutions, Algolia, Ubisoft, SeLoger.com, Booking.com

# Sommaire des formations

## Formation des élus : qui décide et qui finance?

## Comment choisir sa formation?

## Exercer son mandat CSE

CSE moins de 50 : maîtriser les bases du mandat (1j)	indispensable	P 4
CSE 50 et plus : maîtriser les bases du mandat (2j)	indispensable	P 5
Secrétaire du CSE : la fonction clé (1j)		P 6
Trésorier du CSE : rôle et obligations (1j)		P 7
Atelier règlement intérieur du CSE : s'organiser et s'imposer (1 à 2j)	efficace !	P 8
Atelier ordre du jour du CSE : les bonnes questions au bon moment (1j)		P 9
Formation économique complète du CSE - entreprises de 50 salariés et plus (5j)		P 10
Atelier règlement des activités sociales et culturelles du CSE (1j)		P 12
Le rôle et le fonctionnement des commissions hors CSSCT (1j)		P 13
Gérer et développer les activités sociales et culturelles (1j)	pratique !	P 14

## S'impliquer en matière de SSCT - CSSCT - risques professionnels

Formation SSCT initiale agréée adaptée au moins de 50 (5j)	nouvelle réglementation	P 16
Formation SSCT initiale agréée pour tous CSE (5j)	nouvelle réglementation	P 18
Formation SSCT renouvellement agréée (3j)	nouvelle réglementation	P 20
Les risques psychosociaux : les comprendre et les prévenir (1j)		P 21
Référent harcèlement sexuel et agissements sexistes (1j)		P 22

## Représenter les intérêts des salariés - nouvelles lois

Faire face à un plan de restructuration avec PSE (1j)	ACTU !	P 23
L'essentiel du droit du travail (2j)	mis à jour !	P 24
Savoir lire les comptes de l'entreprise (1j)		P 25
Les 3 consultations périodiques du CSE : intérêts et points de vigilance (1j)	mis à jour !	P 26
La BDESE : bien s'en servir pour mieux négocier (1j)	mis à jour !	P 27
Participation, intéressement, épargne salariale : maîtriser pour mieux négocier (1j)		P 28
La formation professionnelle : maîtriser les règles (1j)		P 29
Atelier comprendre et analyser son plan de formation (1 à 2j)		P 30
L'égalité professionnelle : connaître les obligations et les actions (1j)		P 31

## Négocier et convaincre en tant que CSE

Les enjeux de la négociation collective (1 à 2j)		P 32
Gestion du stress et prise de parole : développer sa force de conviction (2j)	à essayer !	P 33

## Conditions générales

## Calendrier 2025

## Formation des élus : qui décide et qui finance ?

Nous vous  
fournissons les  
modèles de  
courrier sur simple  
demande

### La formation économique (c. trav. art. L2315-63)

#### CSE 50 et plus

- Uniquement les titulaires  
Les suppléants peuvent se former sur les heures de délégation éventuellement données par les titulaires
- Congé de formation de 5 jours (consécutifs ou non). Cela signifie que le temps de formation est rémunéré comme du temps de travail et non déduit des heures de délégation.
- Financement par le budget des attributions économiques et professionnelles (AEP) du CSE (budget de "fonctionnement").
- Un courrier est à adresser à l'employeur au moins 30 jours avant la formation

### Formation en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail (SSCT) (C. Trav. art L2315-18)

#### CSE moins de 50 et CSE 50 et plus

- Pour les titulaires ET les suppléants  
Attention : elle n'est pas réservée aux membres de la commission santé, sécurité et condition de travail (CSSCT).
- Congé de formation :
  - Formation initiale : 5 jours
  - Formation de renouvellement : 3 jours
  - Membres de la commission SSCT (plus de 300 salariés) : 5 jours
- Financement par l'employeur  
(possibilité de prise en charge par l'OPCO si entreprise de moins de 50 salariés)
- Un courrier est à adresser à l'employeur au moins 30 jours avant la formation

**Dans tous les cas prévus par la loi,  
CE SONT LES ÉLUS QUI DÉCIDENT,**

**même quand l'entreprise finance la formation**



L'école des CSE est un organisme de qualité :

- Déclaration d'activité n° 11921618492
- Agrément formation économique n° 2008789
- Agrément formation SSCT n°IDF-20171103002
- Certification Qualiopi n° 619435/r1 délivrée dans la catégorie des actions de formation



## Comment choisir sa formation ?

Que vous soyez  
**SEUL OU PLUSIEURS**  
à vouloir  
vous former,

Que vous vouliez  
**VOUS DÉPLACER OU NON,**

**Nous pouvons vous aider à choisir LA MEILLEURE SOLUTION POUR VOTRE PROJET DE FORMATION.**



### En INTER : des rencontres enrichissantes

Elle réunit des élus d'entreprises différentes.  
Elle est particulièrement riche en échanges autour d'un thème commun.

- Choix du thème : dans notre liste p. 1
- Lieu : Salle de formation L'école des CSE à Paris 15 ou en visio
- Date : selon le calendrier (indiqué dans les pages des formations).



### En INTRA : Votre formation personnalisée

Elle est dédiée à votre CSE : elle s'adapte à vos besoins et vous permet de consolider votre esprit d'équipe.

- Choix du thème : dans notre liste p. 1 ou thème sur mesure.
- Lieu : Votre entreprise ou salle à Paris 15 réservée pour vous ou visio
- Date : planning sur mesure – possibilité d'étaler dans le temps

**Demandez nos disponibilités**



### L'atelier pratique : un échange constructif

- Vous souhaitez organiser le CSE ? Définir le rôle et les attributions de chacun ? Refondre le règlement intérieur ? Analyser un document remis par l'employeur ?
- Nous vous réunissons pour un atelier pratique et concret dans le lieu de votre choix ou en visio



visio, hybride, présentiel pour toutes nos formations

## CSE moins de 50 : maîtriser les bases du mandat

Durée : 1 jour

**Tarifs :** En Inter : 427€/pers.  
En Intra : A partir de 1 840€/j. tarif de groupe

<b>En inter :</b>	» 23 sept. » 28 oct. » 25 nov.
<b>à Paris ou en visio</b>	
<b>En intra :</b>	» dates au choix
Lieu au choix	

Demandez nos disponibilités



## CSE 50 et plus : maîtriser les bases du mandat

Durée : 2 jours

**Tarifs :** En Inter : 427€/j./pers.  
En Intra : A partir de 1 840€/j. tarif de groupe

<b>En inter :</b>	» 3-4 fév. » 6-7 mars » 12-13 mai » 26-27 juin » 15-16 sept. » 23-24 oct. » 17-18 nov.
<b>à Paris ou en visio</b>	

**En intra :**  
» dates au choix  
Lieu au choix

Demandez nos disponibilités

**Objectifs**

- Identifier vos droits et obligations en tant qu'élu du CSE
- Reconnaitre les consultations du CSE et les rendre utiles pour les salariés
- Décider et gérer les activités sociales conformément à la réglementation
- Participer aux réunions et au fonctionnement du CSE de façon active et constructive

**Participants**  
Membres du CSE d'entreprises de 50 salariés et plus

**Intervenants**  
Juriste en droit social  
Expert-comptable

**Programme****Connaître les fondements de l'institution**

- Le CSE dans les entreprises de moins de 50 salariés : le rôle de proximité
- Le cadre de la mise en place du CSE : entreprise, établissement, unité économique et sociale
- Les caractéristiques du mandat d'élu au CSE (durée, cumul, statut du suppléant)

**Les attributions du CSE de moins de 50 salariés : un rôle de proximité**

- La présentation des réclamations individuelles et collectives. Rôle exclusif ; quel délégué pour quelle réclamation ?
- L'action du membre du CSE auprès de l'inspecteur du travail, l'interlocuteur privilégié
- Les attributions spécifiques du CSE de moins de 50 salariés (consultations, droit d'alerte en cas d'atteinte aux droits des personnes, le sujet des congés payés)
- Quels documents doivent être à la disposition des membres du CSE ?

**Les moyens d'exercice des fonctions de membre du CSE**

- Les réunions CSE-employeur : organisation, convocations
- Les questions écrites et réponses de l'employeur (délai, forme)
- Les heures de délégation des membres du CSE (le nombre d'heures, la présomption de bonne utilisation, comment prévenir sa direction ?)
- Local et moyens de communication

**La protection des membres du CSE**

- La protection contre le licenciement
- Le délit d'entrave

**Programme détaillé sur demande !**

« Très satisfaite de la formation, sur le fond et la forme »  
(Elue CODA ARCHITECTES)

**Pour aller plus loin ...****Atelier règlement intérieur voir page 8**

« J'ai vraiment apprécié le format et le côté interactif de la formation, les réponses à nos questions pratiques tout au long de la formation, les échanges, c'était très instructif »  
(Elue AMERICAN EXPRESS)

**Programme détaillé sur demande !**

## Secrétaire du CSE : la fonction clé



Durée : 1 jour

**Tarifs :** En Inter : 427€/pers.  
En Intra : A partir de 1 840€/j. tarif de groupe

<b>En inter :</b>	» 6 fév. » 3 mars » 15 mai » 23 juin » 18 sept. » 20 oct. » 20 nov. à Paris ou en visio
<b>En intra :</b>	» dates au choix Lieu au choix
<b>Demandez nos disponibilités</b>	

**Programme****Connaître les particularités de la fonction**

- Désignation
- Remplacement
- Responsabilité

**Etre porte-parole du CSE****Les réunions : de l'ordre du jour au PV**

- Etablir l'ordre du jour
  - + savoir rédiger une question
  - + connaître les consultations du CSE pour les prévoir
  - + proposer un règlement intérieur
- Connaître les modalités de convocation par l'employeur
- Tenir la réunion
- Délibérer et voter
- Rédiger le PV
- Communiquer

**Gérer les affaires courantes du CSE**

- La gestion du CSE au quotidien
- Le rôle financier avec ou sans trésorier
- Le représentant du CSE en justice

**Pour aller plus loin ...****Atelier « ordre du jour » voir p.9**

 « Journée très intéressante. Les échanges et présentations sont riches. L'adaptabilité de la formation à nos problématiques internes est très intéressante et permet de se projeter sur nos vécus et sur nos possibilités d'actions »  
(Elu SCOUTS ET GUIDES DE France)

## Trésorier du CSE : rôle et obligations



Durée : 1 jour

**Tarifs :** En Inter : 427€/pers.  
En Intra : A partir de 1 840€/j. tarif de groupe

<b>En inter :</b>	» 7 fév. » 4 mars » 16 mai » 24 juin » 19 sept. » 21 oct. » 21 nov. à Paris ou en visio
<b>En intra :</b>	» dates au choix Lieu au choix
<b>Demandez nos disponibilités</b>	

**Programme****Programme****Tenir la comptabilité du CSE**

- Respecter les obligations et principes comptables
- Développer la comptabilité du CSE
- Connaître le statut fiscal du CSE

**Sécuriser la gestion du CSE**

- Mettre en place des contrôles périodiques
- Faciliter et sécuriser les relations avec la banque
- Gérer le risque URSSAF lié aux ASC

**Communiquer sur l'activité du CSE**

- Le compte rendu annuel
- Le budget prévisionnel

**Cas pratique : Le CSE BIENGÉRÉ**

- Rapprochement bancaire et opérations de fin d'année
- Compte de résultat et bilan
- Comparaison budget/réel

Besoin d'un expert-comptable pour le CSE (organisation, mise en place de votre nouveau logiciel, nouvelles normes, attestation d'expert-comptable) ?

Contactez-nous au 01 45 20 02 20  
Nous vous mettrons en relation avec nos spécialistes de L'ExpertCSE

**Pour aller plus loin ...****Atelier « règlement intérieur » voir page 8**

 « Très bonne adaptation aux cas concrets que l'on rencontre. Echanges enrichissants avec les autres CSE présents »  
(Elue SOLIHA YVELINES ESSONNE)

## Atelier règlement intérieur du CSE : s'organiser et s'imposer

Durée : 1 à 2 jours

Tarifs : En Intra : A partir de 1 990€/j. tarif de groupe



- En intra :**  
CALENDAR » Dates au choix  
LOCATION Les ateliers sont réalisés essentiellement en intra, partout en France dans votre entreprise ou en visio

Demandez nos disponibilités

**Objectifs**

1. Construire et rédiger le règlement intérieur de votre CSE
2. Définir les fonctions de chacun et les règles de fonctionnement interne
3. Préciser le cadre des relations avec la direction

**Participants**

Membres du CSE qui ont déjà suivi une formation de base sur le mandat des élus de CSE

**Intervenants**

Juriste en droit social  
Expert-comptable

**Programme**

Le programme des ateliers est adapté au contexte de chaque CSE

**La définition des rôles et des pouvoirs**

- Le secrétaire
- Le trésorier
- Les adjoints
- Les autres élus

**Le fonctionnement du CSE**

- Organisation des réunions, règles de vote et de majorité
- Commissions obligatoires / facultatives : composition, fonctionnement et rôle
- Relations avec l'employeur

**La gestion du CSE**

- Pouvoirs d'engagement des dépenses et pouvoirs bancaires
- Définition et modalités de versement des budgets
- L'arrêté des comptes selon les nouvelles normes

**Remise du document Word élaboré ensemble :****« Projet de règlement intérieur du CSE »**

- L'école des CSE vous propose de rédiger un règlement intérieur qui comporte des clauses que vous ne trouverez dans aucun modèle, pour faire respecter le rôle du CSE et le statut des élus

## Atelier ordre du jour du CSE : les bonnes questions au bon moment

Durée : 1 à 2 jours

Tarifs : En Intra : A partir de 1 990€/j. tarif de groupe

- En intra :**  
CALENDAR » Dates au choix  
LOCATION Les ateliers sont réalisés essentiellement en intra, partout en France dans votre entreprise ou en visio

Demandez nos disponibilités

**Programme**

Le programme des ateliers est adapté au contexte de chaque CSE

**Introduction**

- Le régime juridique de l'établissement de l'ordre du jour (la législation, l'éventuel accord CSE, votre règlement intérieur de CSE)
- Les parties en présence :  
Qui négocie l'ordre du jour ?  
Qui préside ensuite la réunion du CSE ?  
Qu'en est-il de la validité des délégations de pouvoir ?

**Définition du contexte de votre CSE**

- Comment recueillez-vous les questions et comment identifiez-vous les points à inscrire à l'ordre du jour ?
- Les enjeux de points identifiés : discussion en groupe sur les sujets et leur contexte dans l'entreprise
- Le CSE a-t-il défini une stratégie sur ces points ?  
Précision ou élaboration d'une stratégie

**Construction du projet d'ordre du jour du CSE**

- L'importance de l'ordre des points à traiter
- La rédaction des points : précision, choix des termes pour obtenir de vraies réponses de la part de l'employeur
- Ajout éventuel de points non identifiés par le CSE et non proposés par l'employeur (consultations...)

**Analyse des points**

- Etat du droit sur les problématiques posées
- Développement d'une argumentation

**Le « plus » : Remise en fin d'atelier de votre projet d'ordre du jour au format Word****Pour aller plus loin ...****Atelier « règlement intérieur » voir page 8**

« Très bon formateur, merci pour son professionnalisme et sa dynamique »  
(Elue LES AMIS GERMENOY)





## Formation économique complète : entreprises de 50 salariés et plus - module 1/2

**Durée :** 3j sur les 5 jours de formation économique

<b>En intra :</b>	» Dates au choix
Cette formation est réalisée essentiellement en intra, partout en France dans votre entreprise ou en visio	
<b>Possibilité d'étaler le planning dans le temps !</b>	
<b>Demandez nos disponibilités</b>	

**Tarifs :** En Intra : A partir de 1 840€/j. tarif de groupe

### Objectifs

#### Module « Bases du CSE » 3j

1. Identifier vos droits et obligations en tant qu'élu du CSE
2. Reconnaître les consultations du CSE et les rendre utiles pour les salariés
3. Décider et gérer les activités sociales conformément à la réglementation
4. Participer aux réunions et au fonctionnement du CSE de façon active et constructive

### Participants

Membres du CSE d'entreprises de 50 salariés et plus

### Intervenant

Juriste en droit social



## Formation économique complète : entreprises de 50 salariés et plus - module 2/2

**Durée :** 2j sur les 5 jours de formation économique

<b>En intra :</b>	» Dates au choix
Cette formation est réalisée essentiellement en intra, partout en France dans votre entreprise ou en visio	
<b>Possibilité d'étaler le planning dans le temps !</b>	
<b>Demandez nos disponibilités</b>	

**Tarifs :** En Intra : A partir de 1 840€/j. tarif de groupe

### Objectifs

#### Module « économique » 2j

Nous analysons les comptes de votre propre entreprise s'ils sont disponibles

1. Identifier les informations à remettre par l'employeur dans la BDESE et leur utilité
2. Préparer les consultations périodiques du CSE
3. Distinguer les notions de rentabilité et de financement

### Participants

Membres du CSE d'entreprises de 50 salariés et plus

### Intervenant

Expert comptable

### Programme module 1/2

#### MODULE MAÎTRISER LES BASES DU CSE

##### INTRO : Les différentes instances représentatives

- Le CSE en remplacement des CE-DP-CHSCT : comparaison
- L'importance de l'accord de mise en place et des accords ultérieurs

##### Composition du CSE et statut des membres

- Les droits liés au statut d'élu du CSE
- Les obligations et la responsabilité des membres du CSE
- La protection de la mission du comité social et économique et de ses membres

##### Attributions du CSE

- Les activités sociales et culturelles : définition, bénéficiaires et risques
- Les attributions juridiques du CSE : les réclamations individuelles et collectives
- Les attributions économiques et professionnelles : la BDESE, les informations et consultations, les droits d'alerte, le recours aux experts

##### Fonctionnement du CSE

- Organisation : règlement intérieur
- Composition du CSE : membres et commissions
- Réunions du CSE : ordre du jour, PV, délibérations
- Moyens matériels : local, dépenses à la charge de l'employeur

##### Les ressources du CSE

- Les 2 budgets du CSE : quels taux ? quelle masse salariale?
- Séparation des budgets et possibilité de transfert des reliquats
- Les comptes annuels du CSE : normes comptables obligatoires

### Programme détaillé sur demande !

 « Formateur très performant, très bonnes connaissances, parfait -Très intéressant avec plein de conseils pratiques »  
(Elus Groupe IMA)

### Programme module 2/2

#### MODULE ÉCONOMIQUE : BDESE et comptes de l'entreprise

##### Bien utiliser la BDESE

- Contenu obligatoire, mise à jour de la BDESE
- Que faire en cas d'absence de BDESE ou de BDESE incomplète ?
- La confidentialité et l'obligation de discréetion
- La BDESE au service des 3 consultations périodiques du CSE

##### Savoir lire les comptes de l'entreprise

**Nous travaillons directement avec les comptes de votre entreprise s'ils sont disponibles**

- Comprendre les mécanismes et acquérir le vocabulaire de base (Actif-Passif-Compte de résultat-Annexe)
- L'analyse du compte de résultat  
(L'entreprise est-elle rentable ? Comment analyser la structure de coûts ?)
- L'analyse du bilan  
(De quoi est composé le patrimoine de l'entreprise ?  
L'entreprise dégage-t-elle de la trésorerie ?)
- La participation :  
quels sont les éléments du bilan et du compte de résultat qui influent sur son calcul ?  
Pourquoi est-elle nulle, en augmentation ou en diminution ?

### Programme détaillé sur demande !

## Atelier règlement des activités sociales et culturelles du CSE

Durée : 1 jour

Tarifs : En Intra : A partir de 1 890€/j. tarif de groupe



<b>En intra :</b>
» Dates au choix
Cette formation est réalisée essentiellement en intra, partout en France dans votre entreprise ou en visio
<b>Demandez nos disponibilités</b>

**Objectifs**

- Actualiser ses connaissances sur le régime social des ASC
- Définir les ASC du CSE en conformité avec la législation
- Concevoir le règlement des ASC à communiquer aux salariés

**Participants**

Membres du CSE d'entreprises de 50 salariés et plus

**Intervenants**Juriste en droit social  
Expert-comptable**Programme***Le programme des ateliers est adapté au contexte de chaque CSE***Les moyens de votre CSE**

- Budget annuel des activités sociales et culturelles
- Inventaire des ASC gérées par l'employeur le cas échéant
- Principe du monopole de gestion

**Les activités de votre CSE**

- Inventaire des activités en place et des critères d'attribution
- Appréciation au regard de la législation actuelle
- Relations avec l'employeur

**Rédaction du règlement des activités sociales et culturelles**

- Description
- Conditions d'accès

**Essentiellement ludique et pratique !**

 « Très bon premier contact avec la mise en place des ASC. Tout a été très clair, les échanges étaient très riches et très instructifs. Merci ! »  
(Elue France TV Studios)

## Le rôle et le fonctionnement des commissions hors CSSCT

Durée : 1 jour

Tarifs : En Intra : A partir de 1 840€/j. tarif de groupe

<b>En intra :</b>
» Dates au choix

Cette formation est réalisée essentiellement en intra, partout en France dans votre entreprise ou en visio

**Demandez nos disponibilités**

**Programme****LES COMMISSIONS OBLIGATOIRES/FACULTATIVES****La commission formation**

- Son rôle : la formation professionnelle
- Sa composition
- Les règles de fonctionnement : à définir par le CSE/CCSE

**La commission égalité professionnelle**

- Son rôle : la situation comparée des hommes et des femmes
- Sa composition
- Ses règles de fonctionnement : à définir par le CSE/CCSE

**La commission logement**

- Son rôle : faciliter le logement des salariés
- Sa composition
- Ses règles de fonctionnement : à définir par le CSE/CCSE

**La commission économique**

- Son rôle : assister le CSE/CCSE dans tous les sujets d'ordre économique
- Sa composition
- Ses règles de fonctionnement fixées par la Loi

**Pour aller plus loin ...****Atelier « règlement intérieur » voir page 8**

## Gérer et développer les activités sociales et culturelles



Durée : 1 jour

**Tarifs :** En Inter : 427€/pers.  
En Intra : A partir de 1 840€/j. tarif de groupe

<b>En inter</b>	» 10 sept. » 1 déc.
à Paris ou en visio	
<b>En intra :</b>	» dates au choix
Lieu au choix	
<b>Demandez nos disponibilités</b>	

### Programme

#### Définition des ASC

- Caractéristiques
- Bénéficiaires
- Critères de choix
- Recensement des activités possibles
- Calcul du budget

#### Le CSE face au risque URSSAF

- Prestations du CSE : sont-elles soumises à cotisations sociales ?
- Que faire en cas de contrôle URSSAF ?
- Qui est responsable en cas de redressement URSSAF ?

#### La responsabilité du CSE lors de l'organisation des ASC

- Les dommages possibles
- Responsabilité civile
- Responsabilité pénale

#### Comment développer les ASC ?

- Le rôle des commissions
- Les prestataires
- Les activités communes à plusieurs CSE

#### Comment organiser la gestion des ASC ?

- Gestion informatisée ou non
- Budget et comptabilité analytique
- Cas pratique : le modèle du CSE BIENGÉRÉ

Besoin d'un expert-comptable pour le CSE (organisation, mise en place de votre nouveau logiciel, nouvelles normes, attestation d'expert-comptable) ?

Contactez-nous au 01 45 20 02 20  
Nous vous mettrons en relation avec nos spécialistes de L'**ExpertCSE**

 « Formation personnalisée, prise en compte de mes questions. Très intéressant »  
(Elu UBISOFT international)



Pour tout renseignement

contactez-nous

au 01 45 20 02 20

ou sur

[www.ecoledesCSE.com](http://www.ecoledesCSE.com)

## Formation SSCT initiale agréée - module juridique – CSE moins de 50



Durée : 2 jours

**Tarifs :** En Inter : 427€/j./pers.\*  
En Intra : A partir de 1 840€/j. tarif de groupe

<b>En inter :</b>
» 27-28 janv.
» 10-11 mars
» 14-15 avr.
» 19-20 mai
» 16-17 juin
» 22-23 sept.
» 27-28 oct.
» 24-25 nov.
à Paris ou en visio
<b>En intra :</b>
» dates au choix
Lieu au choix

Demandez nos disponibilités

### Programme

#### MODULE JURIDIQUE

##### Mise en place et composition du CSE et de l'éventuelle CSSCT

- La fusion des IRP : comment pallier la perte de moyens ?
- Mise en place du CSE : définition du périmètre
- Les conditions et modalités de mise en place de l'éventuelle CSSCT
- La composition du CSE : un organisme tripartite
- Le nombre d'élus et les caractéristiques du mandat CSE et CSSCT

##### Rôle du CSE en matière de SSCT

- Les missions du CSE en matière de SSCT
- Les outils du CSE en matière de SSCT
- Les attributions du CSE : un rôle de proximité

##### Le fonctionnement du CSE

- Les réunions avec l'employeur (organisation, convocations)
- Les questions écrites et réponses de l'employeur (délai, forme)
- Les caractéristiques du mandat (durée, statut de suppléant, périmètre)

##### Les moyens mis à la disposition du CSE

- Les moyens matériels (crédit d'heures, local et moyens de communication, liberté de déplacement, droit à formation)
- La protection contre le licenciement

##### Prévention et obligations de l'employeur

- Obligations et responsabilité de l'employeur (les 9 principes de prévention, l'obligation de sécurité de résultat, faute inexcusable, délit d'entrave)
- Les droits en situation de danger grave et imminent
- Les moyens d'information (Registre des dangers graves et imminents, DUERP, bilan annuel sur la situation générale SSCT)
- L'avis du CSE sur la politique sociale

Programme détaillé sur demande !

 « Le formateur est top, pédagogue et captivant.  
Exercice pas facile surtout en visio, il s'en est sorti à merveille »  
(Elu CLEYROP)

## Formation SSCT initiale agréée - module prévention – CSE moins de 50



Durée : 3 jours

**Tarifs :** En Inter : 427€/j./pers.\*  
En Intra : A partir de 1 840€/j. tarif de groupe

<b>En inter :</b>
» 29-31 janv.
» 12-14 mars
» 16-18 avr.
» 21-23 mai
» 18-20 juin
» 24-26 sept.
» 29-31 oct.
» 26-28 nov.
<b>En intra :</b>
» dates au choix
Lieu au choix

Demandez nos disponibilités

### Programme

#### MODULE PRÉVENTION DES RISQUES

##### Comprendre l'interaction entre santé et organisation du travail

- Les missions du CSE en matière de santé au travail (prévenir pour protéger, améliorer, veiller, adapter)
- Les concepts clés d'une analyse d'une situation de travail (santé physique, santé mentale, santé sociale : qu'est-ce qu'un TMS ? pourquoi les RPS ?...)
- Définition et vocabulaire de la prévention (danger, nuisance et risque professionnel conséquent)

##### Mise en oeuvre des obligations de l'employeur en matière de prévention

- L'obligation de sécurité et de résultat, ses conséquences pour les salariés
- Les principes généraux et les niveaux de prévention à décliner dans votre entreprise
- L'évaluation des risques professionnels, le DUERP et plan de prévention

##### Le CSE, acteur central de l'analyse et de la prévention des risques professionnels

- Les moyens à disposition du CSE (inspections et enquêtes, suivi d'indicateurs, exploitation des documents ad-hoc)
- Le rôle en matière d'accident du travail physique et/ou psychique – l'utilité de la prévention
- L'arbre des causes : comment analyser une situation de travail, un accident de travail ?

Programme détaillé sur demande !

\*A ajuster en fonction du SMIC horaire

## Formation SSCT initiale agréée - module juridique – CSE 50 et plus



Durée : 2 jours

**Tarifs :** En Inter : 427€/j./pers.\*  
En Intra : A partir de 1 840€/j. tarif de groupe

<b>En inter :</b>	» 27-28 janv. » 10-11 mars » 14-15 avr. » 19-20 mai » 16-17 juin » 22-23 sept. » 27-28 oct. » 24-25 nov. à Paris ou en visio
<b>En intra :</b>	» dates au choix Lieu au choix

Demandez nos disponibilités

### Programme

#### MODULE JURIDIQUE

##### Mise en place et composition du CSE et de l'éventuelle CSSCT

- La fusion des IRP : comment pallier la perte de moyens ?
- Mise en place du CSE : définition du périmètre
- Les conditions et modalités de mise en place de l'éventuelle CSSCT
- La composition du CSE : un organisme tripartite
- Le nombre d'élus et les caractéristiques du mandat CSE et CSSCT

##### Rôle du CSE en matière de SSCT

- Les missions du CSE en matière de SSCT
- Les outils du CSE en matière de SSCT
- Les attributions consultatives en matière de SSCT

##### Le fonctionnement du CSE en matière de SSCT

- Bien concevoir l'ordre du jour (méthode de recueil des questions, réunion préparatoire, rencontre avec l'employeur...)
- Les réunions (périodicité, réunions SSCT incontournables, les réunions extraordinaires)
- Les délibérations (avec ou non participation de l'employeur au vote)
- Le procès-verbal (réécriture et adoption)

##### Les moyens mis à disposition du CSE en matière de SSCT

- Les moyens matériels du CSE en matière de SSCT
- La protection contre le licenciement

##### Prévention et obligations de l'employeur

- Obligations et responsabilité de l'employeur (les 9 principes de prévention, l'obligation de sécurité de résultat, faute inexcusable, délit d'entrave)
- Les droits en situation de danger grave et imminent
- Les moyens d'information (Registre des dangers graves et imminents, DUERP, bilan annuel sur la situation générale SSCT)
- L'avis du CSE sur la politique sociale

### Programme détaillé sur demande !

 « Formation très bien menée et pourtant pas facile lorsqu'on est en visio. Formateur vivant et qui étaie avec des exemples concrets. Merci pour tous ces conseils »  
(Elue APLIM)

## Formation SSCT initiale agréée - module prévention – CSE 50 et plus



Durée : 3 jours

**Tarifs :** En Inter : 427€/j./pers.\*  
En Intra : A partir de 1 840€/j. tarif de groupe

<b>En inter :</b>	» 29-31 janv. » 12-14 mars » 16-18 avr. » 21-23 mai » 18-20 juin » 24-26 sept. » 29-31 oct. » 26-28 nov.
<b>En intra :</b>	» dates au choix Lieu au choix

Demandez nos disponibilités

### Programme

#### MODULE PRÉVENTION DES RISQUES

##### Comprendre l'interaction entre santé et organisation du travail

- Les missions du CSE en matière de santé au travail (prévenir pour protéger, améliorer, veiller, adapter)
- Les concepts clés d'une analyse d'une situation de travail (santé physique, santé mentale, santé sociale : qu'est-ce qu'un TMS ? pourquoi les RPS ?...)
- Définition et vocabulaire de la prévention (danger, nuisance et risque professionnel conséquent)

##### Mise en œuvre des obligations de l'employeur en matière de prévention

- L'obligation de sécurité et de résultat, ses conséquences pour les salariés
- Les principes généraux et les niveaux de prévention à décliner dans votre entreprise
- L'évaluation des risques professionnels, le DUERP et plan de prévention

##### Le CSE, acteur central de l'analyse et de la prévention des risques professionnels

- Les moyens à disposition du CSE (inspections et enquêtes, suivi d'indicateurs, exploitation des documents ad-hoc)
- Le rôle en matière d'accident du travail physique et/ou psychique – l'utilité de la prévention
- L'arbre des causes : comment analyser une situation de travail, un accident de travail ?

### Programme détaillé sur demande !

 « Le formateur a donné d'excellents exemples concrets et a su nous tenir en haleine jusqu'au bout. »  
(Elu FRESENIUS MEDICAL CARE)

\*A ajuster en fonction du SMIC horaire

## Formation SSCT de renouvellement agréée



## Les risques psychosociaux : les comprendre et les prévenir



Durée : 3 jours

**Tarifs :** En Inter : 427€/j./pers.  
En Intra : A partir de 1 840€/j. tarif de groupe

<b>En inter :</b>	» 6-8 oct. » 8-10 déc.
<b>à Paris ou en visio</b>	
<b>En intra :</b>	» dates au choix
Lieu au choix	
<b>Demandez nos disponibilités</b>	

**Demandez nos disponibilités****Objectifs****MODULE JURIDIQUE 1J**

1. Identifier les acteurs et les partenaires du CSE
2. Utiliser les outils du CSE : enquêtes, inspections
3. Analyse des situations dans lesquelles le CSE a été consulté en matière de SSCT

**MODULE PRÉVENTION DES RISQUES 2J**

1. Apprécier les réponses de l'employeur à ses obligations en matière de prévention
2. Déetecter et analyser les risques dans son entreprise
3. Proposer des axes d'amélioration

**Participants**

Membres du CSE titulaires et suppléants

**Intervenants**Psychologue du travail  
Consultant en santé et sécurité au travail**Programme****MODULE JURIDIQUE**

- Actualités juridiques
- Bilan des actions menées et partage d'expérience (relations internes, application de l'accord d'entreprise éventuel et du RI du CSE)
- Obligation de mise en place de la CSSCT (entreprises de 300 et plus et autres cas)
- Rappel des missions du CSE en matière de SSCT (Promotion SSCT, analyse des risques pro, initiatives, propositions)
- Focus sur les outils du CSE (inspections et enquêtes : cadre juridique et stratégique)
- Cas pratique

**MODULE PRÉVENTION DES RISQUES****Le CSE, acteur central de l'analyse et de la prévention des risques professionnels**

- Focus sur les RPS
- Les moyens à disposition du CSE (inspections et enquêtes)
- Réaliser des enquêtes pour analyser les accidents : quand et comment procéder à une enquête, constituer une délégation et recueillir les faits, s'initier aux principes de l'arbre des causes

**Comprendre l'interaction entre santé et organisation du travail**

- Rappel de définitions et notions clés en matière de santé, sécurité et conditions de travail : la santé, le travail, les risques professionnels
- Mise en œuvre des obligations de l'employeur en matière de santé au travail : les principes généraux de prévention
- L'évaluation des risques professionnels, le DUERP et le plan de prévention suite à la loi du 2 août 2021



« Formateur compétent, expérimenté et pédagogue. »  
(Elu AMVALOR)

Durée : 1 jour ou 2 jours

**Tarifs :** En Intra : A partir de 1 890€/j. tarif de groupe**En intra :**

- » Dates au choix

Cette formation est réalisée essentiellement en intra, partout en France dans votre entreprise ou en visio

**Demandez nos disponibilités****Programme****Les obligations de l'employeur en matière de prévention des risques professionnels**

- Les différentes règles applicables : loi, décrets et jurisprudence
- L'évaluation des risques : les méthodes spécifiques, le document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP)

**La définition et les caractéristiques des risques psychosociaux**

- Définition(s)
- Les six dimensions du risque psychosocial définies par le Ministère du travail

**Les principaux risques psychosociaux**

- Le stress
- Le harcèlement moral
- Les conflits internes
- Les violences internes et externes
- La souffrance psychique, le burn-out
- La tentative de suicide, le suicide

**Les facteurs de risques et les 3 niveaux de prévention**

- Les facteurs de risques et l'organisation du travail
- Les mesures spécifiques : primaire, secondaire et tertiaire dans l'entreprise (réparation, formation, information, analyse de l'origine du RPS et outils)

## Le référent CSE « harcèlement sexuel et agissements sexistes »

En savoir plus ?  
Contactez-nous  
au  
01 45 20 02 20

Durée : 1 jour

**Tarifs :** En Inter : 475€/pers.  
En Intra : A partir de 1 890€/j. tarif de groupe

<b>En inter :</b>	» 10 fév. » 10 avr. » 29 sept. » 3 nov.
à Paris ou en visio	
<b>En intra :</b>	» dates au choix
Lieu au choix	
<b>Demandez nos disponibilités</b>	

**Programme****LE CADRE JURIDIQUE, LA JURISPRUDENCE****Caractéristiques et définition du harcèlement sexuel et des agissements sexistes**

- Connaître les différentes règles applicables : loi, décrets et jurisprudence
- Connaitre les obligations de l'employeur : documents et affichages obligatoires, référent harcèlement sexuel de l'entreprise (référent RH)

**Cadre juridique et rôle du référent en matière de lutte contre le harcèlement sexuel**

- L'apport de la Loi du 5 sept 2018 sur la désignation d'un référent harcèlement sexuel
- Référent RH et Référent CSE : quelle complémentarité ?
- Les modes de désignation du ou des référents harcèlement
- Les moyens d'actions propres du référent : de quelles ressources dispose-t-il ?

**Les définitions et les actions face aux situations de harcèlement sexuel**

- Savoir différencier séduction, harcèlement sexuel et agissements sexistes
- Repérer les comportements à risques, les signaux d'alerte
- Les conséquences sur la santé physique, psychique et sociale des salariés et les conséquences pour l'entreprise
  - + Analyse d'une situation en sous groupe

**LA PRÉVENTION DU HARCÈLEMENT SEXUEL ET DES AGISSEMENTS SEXISTES****Une démarche globale de prévention des risques psychosociaux**

- Les facteurs de risques liés à l'organisation du travail
- Les mesures spécifiques nécessaires dans l'entreprise
- Le rôle du CSE

**Les mesures spécifiques d'accompagnement**

- L'accompagnement en interne
- L'accompagnement et les relais externes
- L'accompagnement des salariés subissant ces agissements
- L'accompagnement des salariés accusés d'agissements hostiles
- La place de l'employeur

**Programme détaillé sur demande !**

 « Formatrice agréable, il y avait de bons points solides qui pourront me servir d'outils pour lancer des démarches et appuyer des mises en place dans l'entreprise »  
(Elue TOTAL ENERGIES)

## Faire face à un plan de restructuration avec PSE

Durée : 1 à 2 jours

**En intra :**

- » Dates au choix
- Cette formation est réalisée essentiellement en intra, partout en France dans votre entreprise ou en visio

**Demandez nos disponibilités**

**Tarifs :** En Inter : 475€/j./pers.

En Intra : A partir de 1 990€/j. tarif de groupe

**Objectifs**

1. Connaître le cadre juridique et les obligations de l'employeur et savoir à quoi sert la consultation du CSE
2. Comprendre les objectifs de votre employeur et bâtir des contre-propositions adaptées aux salariés
3. Analyser les impacts sur la santé au travail et maîtriser les relations avec la DREETS

**Participants**

Membres du CSE d'entreprises de 50 salariés et plus  
Délégués syndicaux et représentants amenés à négocier le PSE

**Intervenant**

Expert-comptable

**Programme****LE LICENCIEMENT ÉCONOMIQUE COLLECTIF****Le cadre légal**

- Définitions et cadre légal
- Via un accord d'entreprise ou une procédure unilatérale
- Calendrier des consultations et rôle du CSE

**Les partenaires du CSE**

- La Dreets, un interlocuteur essentiel pour le CSE
- L'expert légal : un accompagnement indispensable

**La justification économique du licenciement**

- L'analyse de la validité du motif retenu
- Une analyse à mener au niveau du secteur d'activité

**L'ORDRE DES LICENCIEMENTS****Propositions de l'employeur et contrepropositions du CSE**

- Les catégories professionnelles à définir pour le PSE
- Les critères d'ordre et leur pondération

**La négociation sur les mesures du PSE**

- Contenu réglementaire
- Mesures destinées à favoriser le reclassement interne
- Mesures destinées à favoriser le reclassement externe
- Mesures destinées à accompagner les départs contraints
- Plan de départ volontaire

**Le volet SSCT pour les salariés restants**

- Le cadre réglementaire : les obligations de l'employeur
- L'analyse des impacts de la nouvelle organisation sur la santé, la sécurité et les conditions de travail
- La question de la charge de travail

**Structures d'accompagnement et modalités de suivi du PSE**

- L'Espace Mobilité Emploi (EME)
- La Commission de suivi

En savoir plus ?  
Contactez-nous  
au  
01 45 20 02 20

 « La formation était très intéressante et très bien animée par L'Expert »  
(Elus ON LOCATION)

## L'essentiel du droit du travail



Durée : 2 jours

**Tarifs :** En Inter : 475€/j./pers.  
En Intra : A partir de 1 990€/j. tarif de groupe

<b>En inter :</b>	» 16-17 janv. » 20-21 mars » 2-3 juin » 13-14 oct. » 4-5 déc.
<b>à Paris ou en visio</b>	
<b>En intra :</b>	» dates au choix
<b>Lieu au choix</b>	
<b>Demandez nos disponibilités</b>	

**Programme****Les différentes sources du droit : comment bien se repérer**

- Utiliser le Code du travail
- Consulter la jurisprudence
- Se référer à la convention collective
- Répertorier les accords et les usages d'entreprise
- Connaître la valeur du règlement intérieur de l'entreprise

**Conclusion du contrat de travail : repères essentiels**

- Définition du contrat de travail : éléments constitutifs, pouvoir de direction de l'employeur et subordination du salarié
- Les différents types de contrat de travail : CDI, CDD, temps partiel...
- Les nouvelles règles de la période d'essai
- Les modifications que l'employeur peut imposer

**Exécution du contrat de travail : points clés**

- Congés payés : combien, quand, comment ?
- Accidents du travail, maladies, maternité

**Rupture du contrat de travail**

- Les motifs de licenciement
- Démission, licenciement, rupture conventionnelle, départ négocié

**La saisine du conseil de Prud'hommes**

- Compétence matérielle : quels types de litiges ?
- Compétence territoriale

 « Très intéressant et a enrichi mes connaissances en droit du travail. »  
(Elue MAISON DE RETRAITE DES SCEURS AUGUSTINES)

## Savoir lire les comptes de l'entreprise

En savoir plus ?  
Contactez-nous  
au  
01 45 20 02 20

Durée : 1 jour

**Tarifs :** En Inter : 475€/pers.  
En Intra : A partir de 1 890€/j. tarif de groupe

<b>En inter :</b>	» 15 janv. » 4 juin » 3 déc.
<b>à Paris ou en visio</b>	
<b>En intra :</b>	» dates au choix
<b>Lieu au choix</b>	

**Demandez nos disponibilités**

**Programme****Comprendre les mécanismes et acquérir le vocabulaire de base**

- Le cheminement d'une opération courante jusqu'au bilan
- Présentation et traduction d'un bilan
- Présentation et traduction d'un compte de résultat

**Analyser l'activité de l'entreprise : le compte de résultat**

- La mesure de l'activité : chiffre d'affaires et marge brute
- Les autres produits et charges d'exploitation
- La formation du résultat net avec les éléments financiers et exceptionnels

**Analyser la structure financière : le bilan**

- L'équilibre emplois-ressources
- Fonds de roulement
- Besoin en fonds de roulement et trésorerie

**Investissement et financement : le tableau de financement**

- Autofinancement et distribution des bénéfices
- Endettement ou augmentation de capital
- Stratégie financière de l'entreprise

**Pour aller plus loin ...****Demandez-nous un diagnostic flash de votre entreprise**

 « Stage très intéressant et enrichissant. Très agréable et excellentes qualités pédagogiques. »  
(Elue Cofiroute)

## Les 3 consultations périodiques du CSE : intérêts et points de vigilance



Durée : 1 jour

**Tarifs :** En Inter : 475€/pers  
En Intra : A partir de 1 890€/j. tarif de groupe

<b>En inter :</b>	» 11 fév. » 10 juin » 17 oct.
<b>à Paris ou en visio</b>	
<b>En intra :</b>	» dates au choix
<b>Lieu au choix</b>	
<b>Demandez nos disponibilités</b>	

**Objectifs**

1. Comprendre l'objectif des 3 consultations périodiques du CSE
2. Connaître les obligations de l'employeur pour les faire respecter
3. Savoir comment bien préparer ces consultations et ouvrir des voies de négociation dans l'intérêt des salariés

**Participants**

Membres du CSE  
Membres du CCSE

**Intervenants**

Juriste en droit social  
Expert-comptable

**Programme****Introduction**

- Comprendre l'intérêt d'une consultation du CSE pour les salariés
- Les conditions pour une bonne consultation

**La consultation sur les orientations stratégiques**

- A quoi sert cette consultation, comment l'aborder ?
- Quel sont les thèmes et les questions-clés ?
- Les obligations de l'employeur en matière d'information : quelles informations de la base de données économiques, sociales et environnementales (BDESE) ?
- Les aménagements possibles par accord
- L'utilité de la désignation d'un expert-comptable

**La consultation sur la situation économique et financière de l'entreprise**

- Quels sont les thèmes abordés dans cette consultation ?
- Les informations à aller chercher dans la BDESE
- L'examen annuel des comptes de l'entreprise comme centre de la consultation
- Le rôle de l'expert-comptable : décoder, expliquer, établir un diagnostic, ouvrir des voies de négociation

**La consultation sur la politique sociale, l'emploi et les conditions de travail**

- Les thèmes abordés : une consultation très étendue
- Niveau de la consultation : CSE ou CCSEC
- Les informations à aller chercher dans la BDESE
- Préparer et organiser la consultation : nécessité de prévoir plusieurs réunions
- Se faire accompagner par l'expert-comptable

**Les pièges à éviter et comment les éviter**

- Avant
- Pendant
- Après

« Utile d'avoir le lien consultations / infos BDESE requises. Bon timing.  
Le support papier est clair et précis »  
(Elus Cofiroute)

## La BDESE : bien s'en servir pour mieux négocier



Durée : 1 jour

**Tarifs :** En Inter : 475€/pers.  
En Intra : A partir de 1 890€/j. tarif de groupe

<b>En inter :</b>	» 11 fév. » 10 juin » 17 oct.
<b>à Paris ou en visio</b>	
<b>En intra :</b>	» dates au choix
<b>Lieu au choix</b>	

<b>Demandez nos disponibilités</b>
------------------------------------

- Objectifs**
1. Connaître le contenu de la BDESE pour apprécier sa conformité à la réglementation
  2. Comprendre et analyser les informations contenues dans la base de données économiques, sociales et environnementales (BDESE)
  3. Maîtriser ces informations pour les utiliser comme socle des consultations du CSE

**Participants**  
Membres du CSE  
Membres du CCSE  
Membres de la commission économique  
Délégués syndicaux

**Intervenant :** Expert-comptable

**Programme****LA BDESE : UN OUTIL COMPLET POUR LES ELUS DU PERSONNEL****Quel contenu ?**

- Des informations complètes sur la vie économique, sociale et environnementale
- Des informations passées mais aussi prévisionnelles
- La possibilité de modifier le contenu de la BDESE par accord

**Qui est concerné ?**

- L'entreprise : l'obligation légale
- Le cas de l'UES
- La possibilité d'étendre cette obligation à d'autres niveaux par accord collectif

**Quelles obligations pour l'employeur et quels droits pour les élus ?**

- Mise en place de la BDESE
- Mise à jour de la BDESE et respect des délais
- L'accès à la BDESE : pour quels élus et selon quelles modalités ?
- La confidentialité et l'obligation de discréetion

**COMMENT BIEN EXPLOITER LA BDESE ?****Savoir analyser et interpréter les informations contenues dans la BDESE**

- Informations financières
- Informations sociales et rémunérations
- Relations avec le groupe
- Sous-traitance
- Informations environnementales

**Utiliser la BDESE comme socle des 3 consultations annuelles**

- Connaître les modalités de ces consultations
- Emettre un avis
- Proposer des alternatives
- Se faire accompagner par l'expert prévu par la loi
- Appréhender les nouvelles relations avec les organes dirigeants

**Remise d'un outil pour auditer votre BDESE !**

« Excellente précisions et informations du formateur,  
les données étaient étudiées avant que l'on arrive. »  
(Elu BADOIT)

## Participation, intéressement, épargne salariale : maîtriser pour mieux négocier

En savoir plus ?  
Contactez-nous  
au  
01 45 20 02 20

Durée : 1 jour

**Tarifs :** En Inter : 475€/pers.  
En Intra : A partir de 1 890€/j. tarif de groupe

<b>En inter :</b>	» 18 mars » 15 oct.
<b>à Paris ou en visio</b>	
<b>En intra :</b>	» dates au choix
Lieu au choix	
<b>Demandez nos disponibilités</b>	

**Programme****La participation : obligatoire dès 50 salariés**

- Négociation et conclusion de l'accord
- Formule de calcul : minimum légal et possibilités d'aménagement
- Répartition, versement et conditions de déblocage
- Régime fiscal et social
- Information des salariés et des représentants du personnel

**L'intéressement : facultatif**

- Négociation et conclusion de l'accord
- Contenu de l'accord
- Répartition, versement et conditions de déblocage
- Régime fiscal et social
- Information des salariés et des représentants du personnel

**L'épargne salariale : différents plans possibles (PEE, PEI, PERCO)**

- Définition et mise en place
- Alimentation et gestion du plan
- Conditions d'utilisation et de disponibilité des fonds
- Régime fiscal et social
- Information des salariés et des représentants du personnel

**Les autres dispositifs à connaître**

- Le compte épargne temps
- L'actionnariat salarié

**Le rôle du CSE dans le suivi des accords d'épargne salariale**

- Rapport annuel sur la participation
- L'information sur les conditions d'application de l'accord d'intéressement
- La consultation du CSE au moment du renouvellement ou de la prorogation des accords

## La formation professionnelle : maîtriser les règles

MIS A JOUR !  
Pour le CSE !

En savoir plus ?  
Contactez-nous  
au  
01 45 20 02 20

Durée : 1 jour

**Tarifs :** En Inter : 475€/pers.  
En Intra : A partir de 1 890€/j. tarif de groupe

<b>En inter :</b>	» 19 mars » 16 oct.
<b>à Paris ou en visio</b>	
<b>En intra :</b>	» dates au choix

**Demandez nos disponibilités**

**Programme****Connaître le cadre de la formation des salariés**

- Les possibilités et leurs modalités (CPF en euros, VAE,...)
- Le statut du salarié au cours de la période de formation

**S'assurer que l'employeur répond à ses obligations en matière de formation**

- Participation au financement de la formation professionnelle : une contribution unique et obligatoire pour financer la formation professionnelle dans sa globalité
- Adaptation du salarié à son emploi
- Le sujet de la formation lors de l'entretien professionnel obligatoire :
  - + L'entretien tous les 2 ans
  - + L'entretien tous les 6 ans

**Engager le dialogue avec l'employeur :****I'mportance du plan de développement des compétences (ex: plan de formation)**

- Les orientations de la formation lors de la consultation sur les orientations stratégiques
- Le plan de formation (refondu qui devient « plan d'adaptation et de développement des compétences ») lors de la consultation sur la politique sociale, l'emploi et les conditions de travail

Pour aller plus loin ... Atelier « comprendre et analyser son plan de formation » page 30



« Formation riche, claire, interactive... »  
(Elue UDAF 91)

## Atelier comprendre et analyser son plan de formation

En savoir plus ?  
Contactez-nous  
au  
01 45 20 02 20

Durée : 1 à 2 jours

Tarifs : En Intra : A partir de 1 890€/j. tarif de groupe

**En intra :**

- » Dates au choix

Cette formation est réalisée essentiellement en intra, partout en France dans votre entreprise ou en visio

**Objectifs**

1. Revoir les principales obligations de l'employeur en matière de formation des salariés
2. Analyser le plan de développement des compétences (ex: plan de formation) de l'entreprise
3. Bâtir une liste de questions à poser sur le plan de développement des compétences lors de la consultation sur la politique sociale, les conditions de travail et l'emploi dans l'entreprise

**Participants**

- Membres du CSE et du CCSE  
Membres de la commission formation

**Intervenant**

Juriste en droit social

**Demandez nos disponibilités****Programme***Le programme des ateliers est adapté au contexte de chaque CSE***La connaissance des besoins des salariés**

- Préparation de l'analyse : comment recenser les besoins des salariés de l'entreprise
- Le travail en groupe : rapprochement entre les besoins recensés et le plan de développement des compétences
- La synthèse : les propositions à l'employeur

**L'analyse du plan proprement dite**

- Répartition entre les catégories socio-professionnelles
- Respect des procédures
- Mentions obligatoires du plan

## L'égalité professionnelle : connaître les obligations et les actions

En savoir plus ?  
Contactez-nous  
au  
01 45 20 02 20

Durée : 1 jour

Tarifs : En Inter : 475€/pers.

En Intra : A partir de 1 890€/j. tarif de groupe

**En inter :**

- » 19 mars
- » 16 oct.

à Paris ou en visio

**En intra :**

- » dates au choix

Lieu au choix

**Demandez nos disponibilités****Programme****Le principe fondamental : l'égalité entre tous les salariés**

- L'interdiction des discriminations : présentation de tous les critères
- Egalité de rémunération : une source permanente de contentieux

**L'égalité entre les femmes et les hommes**

- L'interdiction des discriminations : les critères ramenés à l'égalité hommes-femmes
- Egalité de rémunération : les différents cas concrets concernant l'égalité hommes-femmes
- Quelles sont les dérogations possibles ?
- Les obligations de l'employeur
- Les aides de l'Etat

**Contrôle, recours et sanctions**

- Qui contrôle et qui veille à la bonne application de la réglementation ?
- Quelles sont les possibilités de recours ?
- L'importance des sanctions civiles et pénales

**L'analyse des données sur l'égalité professionnelle**

- Le contenu de la BDESE relatif à l'égalité professionnelle point par point
- L'avis des représentants du personnel dans le cadre de la consultation sur la politique sociale, l'emploi et les conditions de travail

## Les enjeux de la négociation collective



Durée : 2 jours

Tarifs : En Intra : A partir de 1 890€/j. tarif de groupe

<b>En intra :</b>
» Dates au choix
Cette formation est réalisée essentiellement en intra, partout en France dans votre entreprise ou en visio
<b>Demandez nos disponibilités</b>

**Objectifs**

- 1. Connaître le cadre de la négociation collective
- 2. Se positionner en tant qu'acteur, en présence ou en l'absence de syndicat
- 3. Acquérir les essentiels pour aboutir à une négociation efficace et satisfaisante

**Participants**

Tous les partenaires sociaux, syndiqués ou non et notamment :

- Membres du CSE et du CCSE
- Représentants de section syndicale
- Délégués syndicaux

**Intervenant**

Juriste en droit social

**Programme****La négociation collective dans l'entreprise**

- Négociation et conclusion : cadre, partenaires, déroulement, forme des accords, entrée en vigueur et durée d'application
- Négociations obligatoires : entreprises concernées, objet de la négociation, déroulement et résultats, sanctions
- Révision : conditions, signataires autorisés, portée
- Dénonciation : procédure, effets d'une dénonciation par l'ensemble des signataires ou par une partie seulement

**Application des accords dans l'entreprise**

- Détermination des accords applicables : accords signés par l'employeur, accords de branche étendus ou élargis, application volontaire, accords atypiques, accords non déposés
- Conditions d'application des accords : conditions relatives aux accords, à l'entreprise, aux salariés, champ d'application professionnel
- Modalités d'application : exécution obligatoire et loyale, information des salariés, conflits de normes
- Contrôle et contentieux : rôle de l'inspection du travail, contentieux sur la validité de l'accord, son interprétation ou le refus de l'appliquer

## Gestion du stress et prise de parole : développer sa force de conviction



Durée : 2 jours

Tarifs : En Inter : 427€/j. /pers.

En Intra : A partir de 1 890€/j. tarif de groupe

<b>En inter :</b>
» 13-14 fév.
» 5-6 juin
» 6-7 nov.
<b>à Paris ou en visio</b>
<b>En intra :</b>
» dates au choix
<b>Lieu au choix</b>
<b>Demandez nos disponibilités</b>

**Objectifs**

- 1. Identifier ses points forts et renforcer sa confiance en soi
- 2. Travailler sa capacité d'écoute pour mieux négocier
- 3. Acquérir un langage corporel cohérent pour bien faire passer ses messages auprès des autres représentants du personnel ou de la direction

**Participants**

Tous les acteurs de l'entreprise amenés à négocier et/ou à gérer des situations conflictuelles

**Intervenant**

Professeur d'art dramatique spécialisé dans le monde de l'entreprise

**Programme****Programme****Se familiariser avec le trac et le stress**

- Faire du trac son allié
- Se préparer physiquement à l'aide des différentes techniques de relaxation
- Veiller à sa posture, qu'elle soit assise ou debout
- Se rendre le plus disponible possible avant d'entrer en relation avec autrui

**Acquérir confiance et présence**

- Dépasser ses appréhensions seul ou face à un auditoire
- Cultiver son potentiel de sympathie envers les autres pour établir un vrai contact
- Trouver sa place dans l'espace
- Enlever ses masques-refuges pour gagner en présence

**Mieux convaincre et gérer les conflits en développant sa maîtrise des émotions**

- Développer sa conscience émotionnelle
- Distinguer émotion et émotivité
- Identifier et mieux accepter ses registres personnels
- Comprendre leurs potentiels de conviction

**Essentiellement ludique et pratique !**

# Conditions générales

## Article 1 : Objet

Le présent contrat a pour objet d'organiser les modalités et conditions générales de réalisation de prestations de services et vente par le prestataire, la société ARSYA CONSEIL sous la marque « L'ÉCOLE DES CSE », au bénéfice du client.

Le présent contrat peut être complété par les conditions particulières, écrit par lequel les parties conviennent du détail et des conditions particulières de la prestation de services envisagée.

Les modalités figurant aux conditions particulières prévaudront sur les présentes conditions générales.

## Article 2 : Conditions d'inscription

Toute commande d'inscription à un stage doit être confirmée par écrit à l'aide d'un bulletin, dûment complété, ou d'un devis signé.

L'inscription des stagiaires fait l'objet de la signature d'une convention de formation, que la formation soit – ou non – prise en charge par un OPCO.

## Article 3 : Tarifs :

Stages interCSE (en présentiel ou en visio) : Les prix sont indiqués sur les bulletins d'inscription et les devis.

Ils varient en fonction du type de la formation.

Stages intra-entreprise (en présentiel ou en visio) : le prix est indiqué au cas par cas.

## Article 4 : Modalités de paiement

Stages interCSE : Règlement à l'inscription. Stages intra-entreprise : Acompte à l'inscription : 50%.

Le solde à réception de la facture.

Les chèques seront à libeller à l'ordre de la société ARSYA CONSEIL.

## Article 5 : Accessibilité des formations

L'ÉCOLE DES CSE s'engage à mettre en œuvre tous les moyens nécessaires pour rendre ses formations accessibles à tout public.

Les personnes qui nécessitent des aménagements spécifiques pour suivre la formation pourront contacter AC BENOIST-LUCY au 06 83 59 42 10.

En cas de formation intra, le client veillera à ce que les locaux soient adaptés aux personnes à mobilité réduite.

## Article 6 : Confirmation d'inscription et attestation de formation

7 jours avant le stage, une convocation est adressée au client. Sur cette convocation sont confirmés les horaires et le lieu de formation. L'ÉCOLE DES CSE se réserve le droit de modifier le lieu de la formation, en cas de force majeure. Une convocation rectificative est alors adressée au client. A l'issue du stage, le formateur remettra un certificat de réalisation à chacun des participants inscrits.

## Article 7 : Désistement-Absence

Toute demande d'annulation d'une inscription à l'initiative du stagiaire doit être notifiée par écrit, au moins 15 jours avant le début du stage.

Pour toute annulation effectuée moins de 15 jours avant le début du stage concerné, L'ÉCOLE DES CSE retiendra un dédit de 50 % du montant total de la facture de prestation.

En cas d'absence d'un stagiaire, sans justificatif, L'ÉCOLE DES CSE n'effectuera pas de remboursement client sauf dans le cas où le stagiaire est absent pour maladie ou pour tout cas de force majeure justifié. Il en est de même en cas d'absence ou de départ d'un stagiaire au cours du stage.

## Article 8 : Annulation de stage-Report

L'ÉCOLE DES CSE se réserve la possibilité d'annuler un stage en raison d'un effectif insuffisant. L'ÉCOLE DES CSE se réserve la possibilité de reporter un stage à des dates ultérieures. Si aucune autre date ne convient au client, les frais d'inscription sont intégralement remboursés.

## Article 9 : Nature des obligations

Pour l'accomplissement des diligences et prestations prévues, le prestataire ainsi que ses intervenants s'engagent à donner leurs meilleurs soins, conformément aux règles de l'art. La présente obligation, n'est de convention expresse, que pure obligation de moyens.

## Article 10 : Responsabilité et assurances

Le client convient que, quels que soient les fondements de sa réclamation, et la procédure suivie pour la mettre en œuvre, la responsabilité éventuelle du Prestataire à raison de l'exécution des prestations prévues au présent contrat, sera limitée à un montant ne pouvant excéder la somme totale effectivement payée par le client, pour les services fournis par le prestataire.

L'école des CSE est une marque déposée.  
ARSYA CONSEIL - SARL au capital de 5 000 €  
RCS Nanterre 499 017 358  
Siège social : 21 rue de l'abreuvoir,  
92100 Boulogne Billancourt



Pour tout renseignement

contactez-nous

au 01 45 20 02 20

ou sur

[www.ecoledescse.com](http://www.ecoledescse.com)

# Calendrier 2025 des formations InterCSE\*

\*Pour les formations Intra : choix de dates en fonction de vos souhaits



L'école des cse

28 rue Miollis - 75015- Paris  
[www.ecoledescse.com](http://www.ecoledescse.com)

# Calendrier 2025 des formations inter



Janv.	Fév.	Mars	Avr.	Mai	Jun	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.
<b>Exercer son mandat CSE</b>											
CSE moins de 50 : maîtriser les bases du mandat (1j)											
							23	28	25		P 4
CSE 50 et plus : maîtriser les bases du mandat (2j)											
3-4	6-7		12-13	26-27			15-16	23-24	17-18		P 5
Secrétaire du CSE : la fonction clé (1j)											
6	3		15	23			18	20	20		P 6
Trésorier du CSE : rôle et obligations (1j)											
7	4		16	24			19	21	21		P 7
Atelier règlement intérieur du CSE : s'organiser et s'imposer (1 à 2j)											
											P 8
Formation uniquement en intra											
Atelier ordre du jour du CSE : les bonnes questions au bon moment (1j)											
											P 9
Formation uniquement en intra											
Formation économique complète du CSE - entreprises de 50 salariés et plus (5j)											
											P 10
Formation uniquement en intra											
Atelier règlement des activités sociales et culturelles du CSE (1j)											
											P 12
Formation uniquement en intra											
Le rôle et le fonctionnement des commissions hors CSSCT (1j)											
											P 13
Formation uniquement en intra											
Gérer et développer les activités sociales et culturelles (1j)											
							10		1		P 14

## S'impliquer en matière de SSCT - CSSCT - risques professionnels

Formation SSCT initiale agréée adaptée au moins de 50 - module juridique (2j)											
27-28		10-11	14-15	19-20	16-17		22-23	27-28	24-25		P 16
Formation SSCT initiale agréée adaptée au moins de 50 - module prévention (3j)											
29-31		12-14	16-18	21-23	18-20		24-26	29-31	26-28		P 17
Formation SSCT initiale agréée pour tous CSE - module juridique (2j)											
27-28		10-11	14-15	19-20	16-17		22-23	27-28	24-25		P 18
Formation SSCT initiale agréée pour tous CSE - module prévention (3j)											
29-31		12-14	16-18	21-23	18-20		24-26	29-31	26-28		P 19
Formation SSCT renouvellement agréée (3j)											
							06-18		8-10		P 20
Les risques psychosociaux : les comprendre et les prévenir (1j)											
											P 21
Formation uniquement en intra											
Référent harcèlement sexuel et agissements sexistes (1j)											
10	10						29	3			P 22

# Calendrier 2025 des formations inter



Janv.	Fév.	Mars	Avr.	Mai	Jun	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.
<b>Représenter les intérêts des salariés - nouvelles lois</b>											
Faire face à un plan de restructuration avec PSE (1j)											
											P 23
Formation uniquement en intra											
L'essentiel du droit du travail (2j)											
16-17		20-21			2-3				13-14		4-5
Savoir lire les comptes de l'entreprise (1j)											
15					4						3
Les 3 consultations périodiques du CSE : intérêt et points de vigilance (1j)											
	11				10				17		
La BDESE : bien s'en servir pour mieux négocier (1j)											
11					10				17		P 27
Participation, intéressement, épargne salariale : maîtriser pour mieux négocier (1j)											
	18								15		P 28
La formation professionnelle : maîtriser les règles (1j)											
	19								16		P 29
Atelier comprendre et analyser son plan de formation (1 à 2j)											
											P 30
Formation uniquement en intra											
L'égalité professionnelle : connaître les obligations et les actions (1j)											
	19								16		P 31

## Négocier et convaincre en tant que CSE

Les enjeux de la négociation collective (1 à 2j)											
Formation uniquement en intra											
Gestion du stress et prise de parole : développer sa force de conviction (2j)											

## Notes



## L'école des CSE : un organisme de qualité

- Agréée par la DREETS pour les formations économique et SSCT
- Certifié Qualiopi dans la catégorie des actions de formation

## L'école des CSE, c'est aussi :

### → **L'assistance et le conseil**

- Permanence juridique
- Accompagnement du CSE

### → **L'expertise comptable**

- Orientations stratégiques
- Situation économique et financière
- Politique sociale, emploi, conditions de travail
- Missions économiques
- Négociations
- Comptes du CSE

Pour toute  
formation ou conseil  
**CONTACTEZ-NOUS**  
**01 45 20 02 20**  
[contact@ecoledesce.com](mailto:contact@ecoledesce.com)

Avec

**L'Expert des CSE**  
Eclairer et conseiller les élus

